



CCP extraordinaire- 5 décembre 2017

Mission laïque française

Présents

Pour le SNUipp- FSU: Estelle Mauget (HDF)

Pour le SE-UNSA : Djamel Souiah

Pour la MLF : Jean Christophe Deberre, Directeur Général, Michel Bur, Adjoint au Directeur général, Jeannie Trainoir, Gaëlle Charcosset, Maxime Michel pour les écoles d'entreprise, Samuel Bitsch, adjoint au directeur général, chef du service administratif, financier et juridique.

Suite à la CCP de juin 2017: la FSU a obtenu pour les renouvellements de contrats des personnels à la MLF:

“Toutefois, la direction générale de la Mlf propose aux représentants des personnels que les non renouvellements de détachement soient portés à la connaissance de la commission consultative paritaire du mois de novembre, pour étude des éventuelles situations.”

Après discussion avec la MLF qui avait oublié de présenter ces deux cas en CCP de novembre, le SNUipp a insisté pour qu'une CCP soit tenue, ce fut le cas et il a siégé lors de cette commission pour défendre le droit des personnels.

L'objet de cette commission était le non- renouvellement de contrat à la rentrée 2018 de deux professeurs en poste dans le réseau OSUI.

Mr Deberre a rappelé sa négligence et son oubli de ne pas avoir proposé les deux non-renouvellements lors de la commission de novembre.

Il rappelle que la MLF n'a pas de raisons de motiver ses décisions. Mr Bur rappelle que les collègues peuvent faire un recours.

Pour le personnel enseignant du 1er degré:

Le SNUipp a avancé le caractère humain de la situation et a rappelé la difficulté de s'installer rapidement dans un département après une longue période d'expatriation et a demandé que soit prise en compte la situation délicate de la collègue et a demandé un CDD d'un an supplémentaire.

Après discussions et échanges, la MLF (Monsieur Bur) a décidé de manière cohérente de proposer un CDD d'un an sur Casablanca, nouvelle école, en détachement.

Le SNUipp a obtenu un peu de dialogue et un changement de décision de la MLF.

Mr Deberre a présenté un troisième cas : une fin de contrat en cours d'un collègue du 1er degré à Murcie.

Cette rupture de contrat est volontaire suite à la difficulté que rencontre l'établissement avec la forte baisse des effectifs en maternelle et la fermeture de classes.

Il préfère laisser sa place pour éviter des ruptures de contrat chez les enseignants locaux.

Le collègue va postuler de nouveau à la MLF et celle-ci va lui proposer plusieurs possibilités lors du recrutement en mars.

Statut commun

Mr Deberre a rappelé sa volonté de travailler sur le statut commun.

Il a proposé plusieurs dates aux organisations syndicales présentes.

Le SNUipp a rappelé la volonté d'avoir un dialogue de qualité et qu'il émettra des propositions sur les droits des personnels.

La position de la mlf:

La MLF souhaite une mobilité des détachés pour favoriser un système bloqué au niveau des détachements actuellement et ainsi favoriser la qualité des missions.

Bilan recrutement du 5 décembre 1er et 2nd degré :

- 836 dossiers validés
- 138 complets en cours de validation